

DECRET N°75-172 du 30 Juillet 1975

portant nomination du Camarade Joseph DEGLA,
Professeur Certifié, en qualité de Directeur
du Centre National d'Education Révolutionnai-
re.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet
du Président de la République et la structure des ministères ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
Sur proposition du Président du Bureau Politique du Conseil National de la
Révolution ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade Joseph DEGLA, Professeur Certifié, est nommé
Directeur du Centre National d'Education Révolutionnaire.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge le décret N°75-125 du 2 juin 1975
et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéres-
sé, sera nul et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 Juillet 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Information
et de l'Orientation Nationale,

Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Lieutenant de Gendarmerie
Martin DOHOU AZONHIHO

AMPLIATIONS: PR 8 - CS 6 - CNER 10 - Intéressé 1 - Ministères 12 - SGG 4
SPD 2 - DGAJL-DPE-INSAE 6 DB-DCF-XC 3 - Solde 1 - Trésor 4 - DGI 4 -
IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5 - JORD 1 -